

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-TROIS JUIN, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry DE LORGERIL
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE
Frédéric DUNET - Laurence LEPINE - Gwénaëlle MORVAN
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Marie-Line MOREAU - Laurent CHASSAING - Valérie DUVERT - Joëlle URVOIS
Joseph GAULTIER - Anne-Martine GUILLOUX - Nicolas CRIAUD
Hélène CHALLIER - Dominique MIGAULT - Fabienne GERMAIN - Hervé NAËL
Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Stéphanie PHAN THANH
Laurent BOULO donne pouvoir à Marie-Annick DURAND
Laurence GEFFRAY donne pouvoir à Thierry de LORGERIL
Patrice GUIHARD donne pouvoir à Laurent CHASSAING
Jacques GUIHENEUF donne pouvoir à Bernard MACÉ

M.Luc PORTET a été élu Secrétaire de Séance

Madame le Maire propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 26 mai 2014. M.Miché et Mme Révault proposent quelques modifications (inutilité de l'utilisation de photos couleurs, compléments sur l'affichage publicitaire...) qui sont remis en fin de séance à M. Sabarots et qui seront intégrées au compte rendu avant publication sur le site internet de la ville.

1 – Compte de Gestion

Mme Talon présente les principaux soldes de gestion issus du compte de gestion en précisant que les résultats sont rigoureusement identiques au compte administratif de la Ville.
Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments.

2 – Compte Administratif

Monsieur de Lorgeril présente un PowerPoint qui retrace l'ensemble des données du compte administratif sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Il précise comment se répartissent les dépenses de la commune pour 100 € sur chacune des deux sections puis s'arrête sur les principaux investissements réalisés. Il rappelle que l'exécution du budget a été conforme aux prévisions du modèle financier pluriannuel et que les ratios prévisionnels de solvabilité et de capacité d'autofinancement nette sont respectés.

Madame Challier remercie M. de Lorgeril pour la clarté du propos et pour la modification de présentation des ratios de gestion conforme à ce qui avait été convenu en commission finances. Elle précise toutefois qu'on ne peut pas se satisfaire d'une courbe conforme aux prévisions car on arrive à une limite haute en matière d'endettement pour la commune. Elle compare ensuite le ratio de désendettement de la commune de plus de 9 ans à la moyenne nationale situé entre 6 et 7 ans puis le niveau d'endettement par habitant de 1308 € à Guérande contre 949 € en moyenne nationale et s'interroge sur la capacité de la commune à réaliser les gros investissements prévus comme Saillé ou la construction de l'école de La Maisonneuve.

Elle souligne qu'il manque un Plan Pluriannuel d'Investissement qui sera d'ailleurs une nécessité au vu du Projet de Loi clarifiant l'organisation territoriale de la République et devra être annexé au DOB.

Elle précise que son propos n'est pas de dire que la ville n'a pas les moyens d'investir mais que ses investissements doivent être lissés dans un PPI afin d'anticiper leur financement et de maîtriser l'endettement des Guérandais.

Madame le Maire rappelle que tous les éléments de compréhension étaient présents depuis plusieurs années sur les courbes présentées et que l'adaptation de la présentation n'enlève en rien l'effort de transparence qui a été réalisé sur l'ancien municipale et qui se poursuivra sur le présent municipale.

Elle indique que les moyens de la commune de Guérande sont peut-être un peu plus faibles que ceux observés sur la strate mais qu'il y a une volonté de la commune de maintenir une politique d'investissement soutenue qu'il convient de comparer avec le niveau d'investissement des autres communes de la strate.

M. de Lorgeril prend la parole et indique qu'il n'a pas envie d'entrer dans une joute oratoire tant la question est sérieuse. Il précise que même s'il comprend la posture qui invite Mme Challier à prendre une posture d'opposition, il se sent blessé par les propos tenus par Mme Challier tant il a cherché la transparence des informations durant tout le municipale précédent et trouve dommage qu'il faille attendre 5 années et une inversion de la présentation d'une courbe pour que le niveau de compréhension soit atteint.

Il ajoute que cela n'a pas échappé à Mme Challier, mais les chiffres de comparaisons des autres villes de la strate datent de 2011 alors que les chiffres présentés par la municipalité datent bien de 2013.

Il convient que l'endettement est important mais sur un territoire dynamique tel que celui de la ville de Guérande, il est nécessaire de maintenir un niveau d'investissement élevé pour permettre d'accueillir les citoyens et entreprises sur Guérande dans de bonnes conditions.

Il déplore que Mme Challier ne soit pas intervenue plus souvent sur le thème des investissements lors du dernier municipale et rappelle qu'il a bien insisté en fin de présentation sur l'endettement élevé mais maîtrisé de la ville de Guérande.

Il rappelle par ailleurs les paroles de M. Château à l'issue du premier Conseil Municipal du précédent municipale « Vous avez pris le poste d'adjoint aux finances – je vous plains ». Il poursuit en indiquant qu'il avait répondu « On va y arriver » et c'est ce qui s'est produit par une maîtrise des charges et un investissement élevé.

Mme Challier répond à M. de Lorgeril en indiquant qu'il place sa réponse plus sur le plan affectif qui n'a rien à faire dans le débat municipal que sur le plan factuel et repose la question « Comment allons-nous faire pour l'avenir ? Comment allons-nous procéder pour les futurs investissements ? ».

Mme le Maire répond que les investissements sont la cause de la courbe et que le Plan Global de Développement a été le guide de la précédente municipalité. Elle précise que la ville va effectivement se doter d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et qu'elle rejoint en cela Mme Challier dans sa demande et que ce plan mettra en exergue la manière dont les investissements seront financés.

Mme Germain prend ensuite la parole et indiquant qu'elle ne doute pas de la sincérité des ratios de la Page 3 de la maquette et veut bien admettre que les moyens présentés pour les autres communes de la strate datent bien de 2011. Néanmoins, elle indique que les ratios d'endettement de la ville n'ont cessé d'augmenter depuis 2010 et que selon elle l'endettement s'envole. Elle ajoute que les coefficients de mobilisation du potentiel fiscal et du potentiel fiscal élargi sont également très supérieurs aux moyennes nationales respectives (119.62 pour une moyenne de 76.40 pour le premier et 136.42 pour une moyenne de 95.80 pour le second) mais également aux moyennes des communes touristiques.

Elle indique que selon elle la pression fiscale est à la hausse et qu'il convient d'être en alerte sur ce point. Elle précise que le levier de l'impôt ne pourra plus être actionné à la hausse mais que les taux d'imposition doivent tendre à la baisse pour se rapprocher progressivement de ceux de la strate. Elle précise qu'il faudra pour cela une stratégie financière planifiée qui permette d'identifier les compensations à mettre en place. Seule cette mesure pourra selon elle avoir un impact sur le pouvoir d'achat des foyers contrairement à la baisse symbolique de l'impôt votée lors du Conseil Municipal d'avril 2014 qui fera gagner en moyenne 8 € par an. Elle précise enfin que la baisse de la dépense publique ne concerne pas seulement les dépenses de l'Etat mais aussi les dépenses de tous les niveaux de collectivité territoriales en commençant par les communes.

Elle interpelle ensuite M. de Lorgeril sur le fait qu'il déclare « dette = dynamisme ».

M. de Lorgeril répond qu'il n'a pas dit ça et que la dynamique qualifiait les investissements et non la dette.

Mme Germain reprend la parole pour indiquer que les investissements doivent être pertinents, par exemple, l'opération engagée pour la rénovation du Village de Saillé n'est selon elle pas pertinente car le retour sur investissement ne sera pas assuré sur l'opération. Elle rajoute également que le levier de l'impôt ne pourra plus être actionné. Il faudra selon elle aller plus loin même si elle salue les efforts de rationalisation. Elle précise qu'elle ne souhaite pas « s'attaquer aux dépenses pour les dépenses » mais qu'elle souhaite que l'ensemble des dépenses soient rationalisées en fonction des besoins.

Mme le Maire indique que la rationalisation est déjà en cours, des services ont été mutualisés avec CAP Atlantique et en interne un gros effort a été fait sur les achats aussi bien par une mutualisation qu'une centralisation des achats communs entre les services. L'équation est d'autant plus difficile à résoudre que l'Etat baisse ses dotations, notamment la DGF qui baisse déjà de 5% cette année et transfère aux collectivités de nouvelles dépenses avec l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. En un mot l'Etat baisse nos recettes en augmentant nos dépenses.

Mme Germain est tout à fait d'accord avec les propos de Mme le Maire et précise que cela est valable pour toutes les communes.

Mme le Maire répond qu'effectivement cela reste valable pour presque toutes les communes de France à l'exception de celles très pauvres pour qui les dotations devraient rester stables.

M. de Lorgeril reprend ensuite la parole pour indiquer que la municipalité a parfaitement conscience du niveau d'endettement de la commune ce qui est également connu de tous les conseillers de la majorité comme de l'opposition qui faisaient partie du précédent municipal. Il rappelle à nouveau que le ratio de désendettement est maîtrisé.

Il évoque ensuite le travail de rationalisation qui a été fait en prenant notamment pour exemple le traité de concession pour la ZAC de la Maison Neuve qui fait prendre le risque à l'aménageur et non à la commune.

Mme Challier et Mme Germain rétorquent qu'elles « surveillent ces éléments comme le lait sur le feu ».

M. de Lorgeril complète ensuite son propos en indiquant qu'il n'a pas pour religion l'endettement et que le but de la municipalité est bien évidemment de ne pas augmenter la pression fiscale. Il explique que le potentiel fiscal de la commune est plus faible que beaucoup de communes de la strate car les valeurs locatives de la commune, établies en 1971 n'ont pas été revalorisées à hauteur de l'augmentation réelle de la valeur de l'immobilier. Il indique que l'approche serait beaucoup plus aisée si les valeurs locatives de la commune étaient alignées sur les valeurs observées pour les villes de la même strate.

Il ajoute une nouvelle fois que c'est l'investissement et non la dette qui constitue pour lui un facteur de dynamisme. Il rappelle que la ville de Guérande est une des rares collectivités de cette taille qui s'est inspirée du secteur privé en se dotant d'un contrôle de gestion qui a d'ores et déjà permis de dégager de premières marges de manœuvre qui ont servi l'investissement.

M. Pageau apprécie « la lecture du joli camembert » qui présente le budget puis revient sur le fait que le coût de l'investissement pour le village de Saillé est supérieur aux dépenses engagées sur les délégations Sport et Jeunesse. Il précise que son groupe n'est pas contre les investissements mais est favorable aux investissements qui profitent à tous. Il demande à ce que la municipalité soit vigilante sur la manière dont on investit.

M. de Lorgeril présente ensuite le budget Annexe des pompes funèbres qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Mme le Maire quitte la salle et Marie Annick Durand fait procéder au vote.

VOTE BUDGET PRINCIPAL : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

VOTE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT)

3 – Affectation du résultat 2013

M. de Lorgeril propose dans la lignée de la présentation du compte administratif d'affecter le résultat qui ne fait l'objet d'aucune remarque..

VOTE BUDGET : Majorité – 7 Abstentions ((Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

4 – Budget Supplémentaire 2014

M. de Lorgeril présente le powerpoint relatif au budget supplémentaire du budget principal et du budget des pompes funèbres relatif à l'exercice 2014 en énumérant les points marquants relatifs au budget principal comme la reprise du résultat, la dissociation du loyer de la nouvelle Gendarmerie en une part relevant du budget de fonctionnement et une part relevant du budget d'investissement, l'inscription en section d'investissement et non de fonctionnement relatif au financement des travaux d'extension du restaurant scolaire de La Madeleine ainsi que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 130 k€.

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulières.

VOTE BUDGET PRINCIPAL : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

VOTE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

5 – Rapport annuel de la DSU

Monsieur Thierry de Lorgeril présente l'ensemble des actions relevant de la solidarité urbaine menées par la ville de Guérande pour près de 2 500 k€ en rapport avec la dotation reçue de l'Etat de 175 k€.

La présentation de ce rapport n'appelle pas d'observation particulière.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

6 – Subventions aux associations

M. de Lorgeril explique que l'ensemble des propositions de subvention a été vu lors des différentes commissions dont la commission finances et propose de passer aux questions.

M. Nael demande sur la thématique des subventions aux associations sportives quelles aides sont attribuées au poste de dépenses transport des clubs et quelles aides sont attribuées aux clubs intercommunaux.

M. Dunet indique que jusqu'en 2013, l'aide au transport était réalisée sur présentation des factures et 5 clubs bénéficiaient le plus souvent de cette subvention. Il précise que de son point de vue il paraît difficile pour une commune de connaître l'exhaustivité des déplacements de tous les clubs. Aussi, M. Dunet a demandé à l'OMS de réfléchir à une manière d'aider l'ensemble des clubs sur ce poste de dépenses.

Pour ce qui concerne les clubs intercommunaux, les règles d'attribution sont identiques à tous les clubs pour peu qu'ils soient adhérents de l'OMS.

Mme Germain prend la parole afin de savoir quels critères objectifs de répartition des subventions président pour les clubs intercommunaux.

Mme le Maire et M. Dunet répondent qu'ils doivent faire partie de l'OMS et qu'à ce titre ils bénéficient des mêmes droits que tous les clubs relevant de l'OMS.

M. Pageau indique quant à lui qu'il n'a pas suffisamment d'éléments pour les arbitrages et qu'il trouve que l'augmentation consentie sur les secteurs de la culture mais surtout de la solidarité lui paraissent bien faibles notamment lorsqu'on les met en perspective avec le tissu association important de Guérande.

Mme le Maire confirme que le tissu associatif Guérandais est très important. Elle explique ensuite que les subventions attribuées sur le plan de la solidarité pour la mission locale ou le fonds d'aide aux jeunes est en fait l'application mécanique d'une règle d'équilibre avec le Conseil Général. Elle rappelle que pour le Fonds d'Aide aux jeunes la ville apporte un tiers du montant alloué par le Conseil Général.

M. Miché demande quant à lui plus de transparence dans l'attribution des subventions. Pour le sport et la culture, il indique que pour son groupe il faut mettre en œuvre un projet sportif local avec l'OMS. Il souhaite qu'à cette occasion les critères soient retravaillés avec notamment le rapport pour les clubs subventionnés entre la hauteur des cotisations et le quotient familial. Il

souhaiterait qu'un rapport annuel soit réalisé. Il souhaiterait également connaître le niveau de thésaurisation des associations. Enfin, concernant la communication et la culture, il indique que les subventions ont été attribuées sur la base de contenus mais il faudrait savoir quelle population est concernée et de quel niveau de thésaurisation ces associations disposent.

Mme le Maire indique que ces éléments sont demandés aux associations dans les dossiers type de demande de subvention. Elle précise que pour le sport les informations remontent tout au long de l'année au sein du service. Pour la culture, Mme le Maire indique que toutes les informations étaient dans les dossiers et qu'elles ont été vérifiées.

M. Miché reprend la parole pour préciser qu'il souhaiterait également si les engagements pris par les associations pour l'obtention d'une subvention ont bien été réalisés. Il indique que le but n'est pas de « fliquer » mais d'avoir un tableau compréhensible de tous.

M. Dunet est d'accord avec ces propositions et indique que le sujet pourra être à nouveau abordé en commission sports. Il précise que l'aide était de 18.19 € l'an passé pour 18.93 € cette année mais qu'il sera difficile de faire plus au vu du nombre croissant de licenciés.

Mme Challier intervient pour dire que lorsqu'on occupe des centaines d'enfants on n'est pas à faire des économies et propose de remercier l'action des bénévoles.

Mme le Maire précise qu'une grande majorité de son équipe est issue du monde associatif et indique à Mme Challier qu'il n'est nul besoin de convaincre son équipe du travail formidable réalisé quotidiennement par les bénévoles mais qu'il s'agit simplement de vérifier l'équité dans les critères d'attribution des subventions.

VOTE : Accord à l'unanimité

7 – Tarifs Municipaux

M. de Lorgeril présente une adaptation mineure de certains tarifs municipaux de la boutique du musée ou de la billetterie spectacle Athanor.

Cette présentation n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Accord à l'unanimité

8 – Participation financière des communes aux frais de scolarité

M. de Lorgeril présente la délibération en précisant qu'il s'agit des coûts que les communes hors Guérande ayant des élèves scolarisés à Guérande doivent payer. Les tarifs proposés sont les suivants :

- élève scolarisé en maternelle : 1 541 euros
- élève scolarisé en élémentaire : 806 euros
- repas servi dans le service de la restauration scolaire : 5,80 euros.

Mme le Maire précise que la réciproque est vrai pour des élèves Guérandais scolarisés dans une commune hors Guérande.

Vote : Unanimité

9 – Aménagement du village de Saillé – 2^{ème} tranche – Demande de subvention – Contrat de Territoire unique

M. de Lorgeril indique que la phase n°2 des travaux d'embellissement du village de Saillé a été retenue comme éligible au financement dans le cadre des Contrats de Territoire. Il rappelle ensuite les modalités de dépôt de dossier et d'instruction des dossiers soumis au Contrat de Territoire qui nécessitent que ce dossier soit adressé durant l'été à CAP Atlantique qui pilote l'ensemble des dossiers Contrats de Territoire sur le territoire de l'intercommunalité.

M. Macé prend ensuite la parole pour préciser la nature des travaux de cette seconde phase à savoir des enfouissements des réseaux, de la réfection de voiries, des aménagements de cheminements piétons et vélos en connexion avec le réseau existant dans la continuité des travaux déjà engagés dans la phase 1.

M. Miché tient tout d'abord à apporter un message positif à savoir qu'il tient à saluer le travail effectué par les tailleurs de pierre et agenceurs sur le site. Il rappelle toutefois que la ville a pris un risque dans ce choix politique de rénovation du village qui va couter cher notamment au regard de l'utilité de rénover autant Saillé.

Pour sa part, il aurait souhaité un investissement plus modeste et pratique. Le problème des subventions même si elles viennent diminuer la charge pour la commune est qu'on s'inscrit dans une consommation de l'argent public. Son groupe continue toujours à remettre en cause ce projet, en conséquence il ne votera pas contre la délibération mais s'abstiendra.

Mme Migault précise quant à elle que son groupe est toujours opposé au projet d'embellissement du village de Saillé tel qu'il est construit. Elle indique que ce projet lui paraît pharaonique et dispendieux car ce luxe est selon elle injustifié d'autant que les sommes dépenses sont celles des Guérandais et que les autres villages ne sont pas traités de manière équitable.

Elle indique qu'il lui semble que la municipalité veut faire de Saillé un village vitrine à l'image du Mont St Michel alors que les infrastructures ne le permettent pas et que selon elle les Guérandais ne le souhaitent pas.

Pour toutes ces raisons, elle déclare que son groupe s'oppose à ces travaux et donc à cette demande de subvention en droite ligne des positions déjà prises sur le sujet ainsi qu'au nom d'une certaine conception du tourisme non partagée.

Mme le Maire répond qu'elle n'est pas surprise de la constance des remarques sur le projet. Elle indique que si les groupes d'opposition sont contre ce projet, elle réaffirme que la majorité actuelle soutient ce projet car Saillé avait réellement besoin de cet investissement. Elle ajoute que les premiers résultats sont très appréciés par la population. Elle précise enfin que même si elle comprend les arguments développés par la minorité, la municipalité actuelle juge absolument utile et non pharaoniques ces investissements, car dans le cas contraire elle ne les aurait pas engagés.

M. Macé précise que la rue de la crique a constitué un échantillonnage des travaux à réaliser et qu'il conviendra désormais de décider de la suite à donner précisément sur les autres secteurs.

VOTE: Majorité –4 Contre (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT) - 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

10 – Affaires foncières – Convention cadre SAFER – Acquisition parcelle XN n°65 « Les Petits Losques »

Mme Marie Annick Durand présente à l'assemblée la délibération relative à l'acquisition à la SAFER de la parcelle cadastrée section XN n° 65 dénommée « Les Petits Losques », sur le secteur de Drezeux, d'une contenance totale de 700 m², au prix de 300 euros (trois cents euros) ;

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Vote : Unanimité

11 – Affaires foncières – Kermarais – Acquisition Morvan

Mme Marie Annick Durand présente à l'assemblée la délibération relative à l'acquisition à l'euro symbolique à Monsieur Marc MORVAN, d'une emprise estimée à 80 m² à détacher de la parcelle cadastrée section YK n° 144 située au lieudit Kermarais et à son classement dans le domaine public compte tenu de son usage.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Vote : Unanimité

12 – Affaires foncières – Rue du Bouton d'or – Acquisition Le Blain

Mme Marie Annick Durand présente à l'assemblée la délibération relative à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AI n° 215 d'une contenance de 220 m², située rue du Bouton d'Or et à son classement dans le domaine public compte tenu de son usage.

M. Miché indique que selon lui la transaction entre le propriétaire privé et la ville avait eu lieu lors des travaux initiaux de voirie mais qu'elle n'avait pas fait l'objet d'un acte officiel et par conséquent le terrain n'avait pas été acquis par la ville.

Vote : Unanimité

13 – délibération annulée

14 – Affaires foncières – Bilan des opérations immobilières 2013

Mme Marie Annick Durand présente l'ensemble des opérations foncières qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2013.

Mme le Maire précise que chacune de ces transactions a fait l'objet d'une présentation et d'un vote du Conseil Municipal. Et que cette présentation constitue un recensement de toutes ces opérations.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

15 – Commission locale du secteur sauvegardé

Mme Marie Annick Durand rappelle que la commune a engagé le processus de révision du secteur sauvegardé et qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la commission locale du secteur sauvegardé. Il s'agit de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marie-Annick DURAND	Bernard MACE
Catherine LACROIX	Sébastien PAUTREMAT
Françoise JOUNIER	Laurence GEFFRAY

La présentation n'appelle pas de remarque particulière.

VOTE: Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

16 – Subvention Animation et Gestion du Label d'Art et d'Histoire

Mme LACROIX Catherine rappelle que la ville réalise chaque année un programme d'actions de conservation, de valorisation et d'animation du patrimoine de Guérande dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et que certaines actions comme un programme de médiation dans le cadre des 10 ans de la convention ou la restauration de la statue de Saint-Aubin de la collégiale Saint-Aubin sont inscrites au plan d'actions 2014. Elle propose dans ce cadre que la ville puisse solliciter des subventions auprès des différents partenaires institutionnels de la commune.

Mme Challier indique que son groupe votera en faveur de cette délibération qui va dans le bon sens et salue les efforts et les succès des services dans cette mission. Néanmoins, elle évoque le fait que ce 10^{ième} anniversaire du label Villes d'Arts et d'Histoire doit ramener à l'essentiel, à savoir les bases de ce label et son évolution qui nécessitent selon elle un travail de concertation entre les élus de Guérande et plus largement de Cap Atlantique.

Elle rappelle ensuite en les lisant les points évoqués par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 15 octobre 2012 sur le musée du pays de Guérande, le centre d'interprétation du patrimoine et la réflexion intercommunale à savoir :

« La porte Saint-Michel abrite un musée, le musée du pays de Guérande, dont la collection, propriété de la ville, est classée musée de France. Ce musée accueille chaque année de 20 à 25 000 visiteurs. Il est géré en régie au sein de la direction de la culture et du patrimoine. Son budget de fonctionnement a augmenté pour atteindre 110 k€ mais les recettes issues de la billetterie ne couvraient que 63% des dépenses en 2010, alors même que le musée n'est ouvert que cinq mois par an.

Le musée de la Porte Saint-Michel a été fermé en 2011 pour entreprendre des travaux de conservation de la collection et le mettre aux normes d'accueil du public, d'accessibilité et de sécurisation de l'exposition des œuvres.

La réflexion sur l'avenir du musée n'a pas encore abouti. Elle est dépendante en grande partie des orientations qui seront prises dans le PGD. Ainsi, plusieurs lieux sont envisagés pour exposer les collections : le Petit Séminaire, le Carré Saint-Jean, la Porte Saint-Michel.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la convention tripartite «ville d'art et d'histoire » de 2004 entre l'Etat, le Conseil Général de Loire Atlantique et la ville de Guérande. Selon cette convention, la restructuration du musée doit être cohérente et complémentaire avec la constitution du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). A ce jour, sept

années après la signature de la convention, le CIAP, dont la création est prévue par l'article 4, n'est toujours pas constitué.

Le projet d'évolution du bâtiment de la Porte Saint-Michel, du musée du Pays de Guérande et du CIAP, tous trois étroitement imbriqués, est inscrit dans le Plan Global de Développement, précédemment évoqué. L'hypothèse de juin 2011 repose sur le déplacement du musée dans le Petit Séminaire et la création d'un CIAP à proximité du musée ; la Porte Saint-Michel serait restaurée pour un meilleur accueil du public et consacrée à la seule mise en valeur des remparts.

A ce stade, le calendrier d'intervention sur la porte Saint-Michel n'est pas fixé et celui envisagé pour le Petit Séminaire prévoit pour 2017-2018 le lancement des travaux. Le coût de ces projets n'est pas évalué.

Le réaménagement de la porte Saint-Michel en dehors de son coût et des contraintes liées à son classement de monument historique, n'est pas soumis à des hypothèses externes fortes, de nature tant financière que politique ou, technique.

Dans la mesure où CAP Atlantique intervient déjà dans ce domaine de compétence, à travers la gestion de deux structures, le musée des marais salants de Batz sur Mer, hérité du syndicat intercommunal antérieur à la communauté d'agglomération et le Château de Ranrouët à Herbignac, déclaré d'intérêt communautaire en 2007, la commune de Guérande, avec la communauté d'agglomération, pourrait utilement engager une réflexion sur l'intercommunalisation du CIAP et du musée. »

Une fois la lecture de ce paragraphe du rapport terminée, Mme Challier pose deux questions :

- 1- « Si le projet de CIAP, adossé au devenir du Petit Séminaire ne peut être pensé indépendamment, le projet de Musée de la Porte Saint-Michel peut l'être. Avez-vous prévu un calendrier de discussion à partir d'une ébauche de projet et quel projet ? »
- 2- « Avons-nous commencé à réfléchir à l'intercommunalisation du CIAP et du Musée ? Où en sommes-nous sur ce point ? »

Mme le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a dans son rapport, sur lequel on ne peut pas contester les aspects financiers, abordé des éléments d'ordre politique qui relèvent plus des élus que des agents de l'Etat.

Elle précise ensuite qu'elle a récemment rencontré M. Vergés Directeur Régional des Affaires Culturelles qui ne semblait pas soucieux du CIAP mais qui est très sensible à une co-construction d'une stratégie entre la ville et la DRAC.

Elle rappelle ensuite que la ville a lancé un diagnostic précis sur son patrimoine afin de définir une stratégie et rechercher les financements possibles avec les services de l'Etat et ajoute enfin que la ville a reçu différents courriers proposant de travailler « la main dans la main » avec les services de l'Etat.

Mme Lacroix ajoute également que bien qu'il n'y ait pas encore de CIAP, la ville répond déjà au Label Ville d'Art et d'Histoire par tout le travail effectué dans le cadre des expositions thématiques, des visites théâtralisées.

Mme le Maire reprend la parole pour exprimer le fait qu'elle espère qu'on pourra rapidement travailler de cette problématique patrimoniale à une autre échelle ; c'est en tout cas le sens du travail avec l'intercommunalité sur le pays d'Art et d'Histoire.

M. Miché demande si le fait que le musée soit fermé ne constitue pas un risque pour la perte du label Musée de France.

Il poursuit par le fait que le dixième anniversaire de la Convention constitue une année de bilan par rapport aux interventions de l'Etat à Guérande. Il souhaiterait disposer d'une liste des interventions ayant permis une revalorisation du patrimoine avec les coûts associés et pour exemple quel sera le coût de la restauration de la statue de Saint-Aubin.

Mme le Maire indique que ces éléments seront vus dans le cadre de la Commission Patrimoine.

Mme Lacroix précise qu'il était grand temps de réaliser de faire quelque chose pour les collections du Musée.

Mme le Maire ajoute que dans le diagnostic patrimonial confié à la société Perrot Richard il y a un point consacré à la Porte Saint-Michel.

M. Miché ajoute qu'il a bien vu les éléments concernant les subventions mais qu'il demande à nouveau une vision globale.

Mme le Maire valide la réalisation de ce recensement.

Mme Challier rappelle que l'obtention du label est soumise à la mise en œuvre d'un ou deux musées ouverts au public ainsi que d'un CIAP et que par conséquent la ville « n'est pas dans les clous » même si la partie animation fonctionne bien. Elle ajoute qu'il faut que la ville se pose des questions sur la manière dont elle va gérer son patrimoine à l'avenir.

Mme le Maire indique que le patrimoine de la commune tient particulièrement à cœur à son équipe qui est déterminée à engager cette co-construction avec les services de l'Etat et que les premiers retours de la DRAC sont positifs sur le sujet.

M. Pageau indique qu'il a vu quant à lui des photographes au chevet des remparts mais qu'il aimerait connaître l'état d'avancement du diagnostic.

Mme le Maire indique que le diagnostic a été réalisé sur différents monuments patrimoniaux et que cette étude a été cofinancée à 50% avec la DRAC pour près de 100 k€ copiloté avec les services de l'Etat. Elle ajoute que les premiers résultats seront connus durant l'été et seront ensuite partagés avec la DRAC afin de réaliser une priorisation des interventions. Elle propose ensuite de passer au vote.

Vote : Unanimité

Mme le Maire donne lecture des marchés signés depuis le dernier Conseil Municipal et clôt la séance.

Fin de séance à 20h45.

Le secrétaire de séance